

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

AVIS.

L'ÉCHO DE L'OUEST paraîtra le jeudi 15 février courant.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ET LES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES :

Un an, 30 fr.; — 6 mois, 16 fr.; — 3 mois, 8 fr.

POUR LE RESTE DE LA FRANCE :

Un an, 35 fr.; — 6 mois, 18 fr.; — 3 mois, 10 fr.

Les abonnés actuels de L'ÉCHO SAUMUROIS, en recevant L'ÉCHO DE L'OUEST, auront simplement à tenir compte de la différence d'un abonnement à l'autre. Ils ont le droit de souscrire dans les conditions de la PRIME, et leur situation sera facilement régularisée.

Quelques-uns de nos lecteurs ont paru surpris de ne pas nous voir répondre au *Courrier de Saumur*, à propos d'une incongruité plus grotesque qu'insultante (voir son numéro du samedi 3 de ce mois). Nos lecteurs sont vraiment trop bons de s'occuper de pareilles choses. Que dans sa grande boîte aux ordures le *Courrier* cherche à glisser une petite boîte accessoire, il imite en cela le *Radical* du citoyen Mottu, communeux de la plus belle eau, pour lequel il montre des sympathies particulières. Ces honnêtes gens se ressemblent, s'admirent et se copient. Nous n'avons pas à leur donner d'autre réponse que celle qui leur a déjà été faite par nos confrères parisiens, savoir : « Que dans la petite boîte se trouvent les perles, et que la grande seule contient le fumier. »

LA RELIGION D'ÉTAT.

Depuis quelques jours, l'abondance des matières et les exigences d'une organisation nouvelle nous ont empêché de relever les étranges attaques du *Courrier de Saumur* contre la religion d'État, ou plutôt contre la religion catholique.

C'est à elle qu'il en veut, à elle seule.

Remarquez-le bien : dans cette foule de prétendus arguments empruntés à des sophistes menteurs ou à des écrivains impies, il ne cherche et ne ressasse absolument que ceux qui essayent de battre en brèche la foi religieuse de la France et de l'Espagne.

Ainsi Mahomet est le plus doux des réformateurs.

Henri VIII et Elisabeth sont des modèles de tolérance.

Le Moscovite lui-même se transforme, à l'œil émerveillé du *Courrier de Saumur*, en un véritable sauveur de la Pologne.

Roland furieux (le petit, pas celui de l'Arioste) dénoncerait à la vindicte de l'histoire l'autocrate du Nord, s'il le voyait, par une dernière et sauvage étreinte, étouffer la nation martyre.

Donc la spécialité du jeune publiciste saumurois devient de plus en plus notoire.

Il ne dit rien, il ne sait rien, quand il n'insulte pas la religion, les prêtres, les religieuses et les catholiques, en général ou en particulier.

Les Prussiens, fi donc ! on a le temps.

Les Communeux, halte-là, s'il vous plaît !

Quant à la religion, tirons dessus, il y a urgence, — et voilà pourquoi Roland furieux (le petit, toujours) arme son chassepot de Tolède.

Il arrive, après tous ces géants que le démon de l'orgueil excite depuis dix-huit siècles contre la pierre inébranlable de l'Église, et qui n'ont fait que s'y briser le crâne ; il s'évertue à son tour et veut secouer le roc de son bras de pygmée.

Hélas ! quel signe des temps !

Voilà bien les effets du demi-savoir moderne, de l'éducation tronquée, de la sottise vaniteuse, qui n'approfondit pas et ne respecte plus.

Un homme sérieux, grave, instruit, d'une portée supérieure d'intelligence et de jugement, — je parle de M. Guizot, — analyse et suit consciencieusement ces dix-huit siècles témoins des triomphes de l'Église ; il étudie l'histoire, les hommes et les œuvres, et il s'écrie dans l'élan d'une incontestable conviction :

« — Le Catholicisme est la plus haute école de respect ! »

Voici maintenant un jeune homme qui sait lire. Il a dévoré, — c'est probable, — tout ce qu'ont écrit ou vomit des apostats et des renégats de toute sorte ; sans compter Voltaire. Il a tout absorbé, l'erreur et le mensonge, les assertions colomnieuses et les jugements de parti pris. Il confond tout, la conséquence des principes et les actes humains ; il procède, non pas philosophiquement (rien en lui n'annonce qu'il soupçonne l'importance et la nécessité de ce moyen de discussion) mais de mémoire, et il s'empresse de reproduire avec la hardiesse insolente d'un écolier rageur toutes les diatribes qu'il a lues contre la religion catholique.

Mais si vos sources sont mauvaises, jeune homme ? Si vos anecdotes sont des contes ?

Vous avez lu l'attaque, avez-vous étudié la défense ?

Non, certes.

Alors que vous a donc fait la religion catholique, pour que vous ne parliez pas d'autre chose, pour que vous n'abordiez jamais d'autre sujet ? Pourquoi cette haine, pourquoi cette rage qui vous porte à insulter tout à la fois les hommes et les doctrines ? Expliquez-nous la lutte aussi folle qu'irréfléchie d'un journaliste sans étude et sans consistance contre cette autorité là même, qu'un écrivain éminent, — qui s'y connaît,

— regarde comme la plus hautement respectable ?

Mais laissons là M. Roland et ses fureurs.

Posons un principe général, qui pourra suffire, en attendant une réfutation nouvelle de leurs stupides rangaines de Vaudois, d'Albigeois, de Saint-Barthélemy, d'Inquisition, — et le reste.

La religion est la base de la morale ; or, la morale est nécessaire à la vie d'un peuple comme la nourriture à la vie de l'homme ; donc, la religion est un principe indispensable et suprême, à la sauvegarde et au respect duquel doit veiller tout gouvernement chargé de la défense des intérêts individuels, domestiques et sociaux.

La religion d'État, c'est la religion de la majorité.

De quel droit voudrait-on empêcher le gouvernement de protéger le plus grand nombre ? Est-ce ainsi que s'entend le devoir et que se comprend la justice ?

Il est donc de toute évidence que l'État doit faire respecter la religion et assurer son libre exercice. Nous disons plus : Si l'État ne donne pas en haut l'exemple du respect, et s'il laisse en bas attaquer et insulter misérablement le catholicisme, nous déclarons l'État responsable des conséquences funestes qui en résultent, c'est-à-dire de l'effacement de plus en plus visible chez nous du respect de l'autorité, de la ruine de la morale, de la diminution de l'honneur et du patriotisme.

Ce que veulent fonder les libres-penseurs, les francs-maçons et les communeux de nos jours, c'est l'irréligion d'État. Nous verrons si notre vieille France monarchique et chrétienne les laissera faire.

CHRONIQUE PARISIENNE.

On est généralement persuadé que les affaires politiques s'embrouillent, et l'on craint une alerte. Il y a ici des mouvements de troupe considérables, et le manifeste du comte de Chambord en serait la première cause.

Aujourd'hui, l'émotion redouble au sujet de la résolution définitive et concluante de nos législateurs.

« L'Assemblée nationale de France, dit ce matin une feuille orléaniste, a décidé une fois de plus que Paris a cessé d'être la tête de notre pays et que, si tel est son bon plaisir, elle peut substituer sans effort Chatou, Puteaux, Quimper-Corentin ou Fouilly-les-Oies à la ville qu'ont jugée la capitale unique et nécessaire Henri IV, Richelieu, la Constituante, Napoléon I^{er} et Louis XVIII. »

Rapprochez maintenant cette petite diatribe pleine d'aigreur de la déclaration des princes d'Orléans, qui écrivent au chef de bureau des procès-verbaux de la Chambre, pour établir que, s'ils avaient été présents, ils auraient voté pour la prise en considération des propositions ayant pour objet de fixer à Paris la résidence de l'Assemblée nationale et du gouvernement.

Voyez-vous la délicatesse et l'à-propos de la manœuvre.

Aussi le Président de la République a peur ; il le montre assez clairement par les mesures de précaution qu'il déploie.

D'autre part, il est constant que M. Casimir Périer voit lui-même un avenir gros d'orages, et il se met dès à présent à l'abri. Sa retraite n'a pas d'autre but. L'obstination avec laquelle il l'a maintenue envers et contre tous, n'est pas de nature à dissiper les craintes.

LES PARTIS ET LES DRAPEAUX.

II

Si ce n'est pas la République qui peut nous donner l'homme du salut, où devons-nous le chercher ? C'est la question que se pose le *Courrier de France*.

M. de Chambord a dit ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Certes on ne l'accusera point de vouloir entretenir l'obscurité et perpétuer l'équivoque. Il ne paraît guère se soucier d'être habile, pourvu qu'il soit loyal. Il n'accepte ni les compromis ni les sous-entendus ; il ne serait pas homme à acheter le trône de France au prix d'une réticence.

Les princes d'Orléans ont là un bel exemple à suivre, et s'honoreront en imitant leur cousin, en déclarant hautement à quelle place il aspirent dans la France nouvelle. Car on parle beaucoup d'eux ; ils font ou ils laissent concevoir beaucoup d'espérances et beaucoup de craintes, mais un voile épais couvre leurs intentions et leurs pensées. Ils sont à la fois très-répandus et très-discrets, ils se font voir partout et ne se laissent point deviner. Quand on leur demande de s'expliquer, il se taisent par modestie, modestie qui ne rassure personne sur l'avenir, et qui ne vaut pas le franc et noble orgueil du comte de Chambord.

Et d'abord la famille d'Orléans est-elle unie sous un chef reconnu par tous ses membres, ou bien est-ce une pépinière de prétendants au milieu desquels le hasard fera un choix en temps opportun ? M. le comte de Paris est-il considéré comme l'héritier direct et nécessaire soit du roi Louis-Philippe, soit du roi Henri V ? Le duc d'Aumale ne travaille-t-il pas pour son propre compte et ne cherche-t-il pas à fonder une branche cadette dans la branche cadette ? Y a-t-il désaccord entre les princes ou se sont-ils entendus pour jouer différents rôles, les uns faisant plus d'avances à la révolution et au besoin à la république, les autres se rapprochant de la légitimité pour donner plus de confiance aux monarchistes purs ?

Mais avant tout, on doit demander aux princes s'ils sont des prétendants. Car il y a plusieurs sortes de prétendants. Il y a les prétendants à découvert, qui revendiquent hautement ce qu'ils regardent comme leur droit. Il y a aussi les prétendants discrets, qui attendent l'occasion sans se compromettre. Les seconds sont peut-être plus habiles, mais les premiers sont plus fiers.

Il y a un parti orléaniste ; le *Journal de Paris* nous le déclarait hier dans une sorte de manifeste plein de faux-fuyants et de réticences, où l'on déguise sous le nom vague et obscur de gouvernement constitutionnel des aspirations dynastiques qu'on n'ose ni désavouer ni afficher.

Ce manifeste obscur contient cependant un aveu : c'est que les princes d'Orléans sont les chefs d'un parti. Soit : qu'ils parlent donc ouvertement et honnêtement, car ce ne sont sans doute pas des chefs platoniques, des

chefs qui règnent et qui ne gouvernent pas, des chefs de parade et de convention. Puisqu'on les salue de ce nom redoutable de chefs de parti, puisque la France peut tomber entre leurs mains, et qu'il y a des gens qui travaillent à l'y faire tomber, on est en droit de leur demander leur programme. Il y a bien un juste milieu entre la loquacité de M. Gambetta, chef du parti radical, et le mutisme du duc d'Aumale et du comte de Paris, chefs, selon le *Journal de Paris*, du parti orléaniste. Car ce mutisme étonne et inquiète de la part de ces écrivains distingués, dont l'un est académicien, et dont l'autre pourrait aussi le devenir. Cette réserve excessive semble trop indiquer le désir de prendre le vent, d'attendre le moment favorable, d'entrer par la porte qu'on trouvera ouverte, d'accepter un jour le rôle qu'on voudra, de choisir entre la peau du lion et la peau du renard, ou de les couvrir au besoin.

Il est vrai que le *Journal de Paris* publie un second manifeste, rappelant ainsi certain César qui n'était, dit-on, jamais aussi verbeux que quand il voulait dissimuler sa pensée. C'est une déclaration relative à la question du drapeau : « Les princes d'Orléans, y est-il dit, sont avant tout les serviteurs de la France, et ce qu'elle aura décidé, ils l'accepteront. » Voilà encore un de ces éclaircissements qui ne font qu'épaissir l'obscurité. Le mot de serviteurs ne nous plaît pas ; les prétendants sont toujours des serviteurs, et en gardent le titre même quand ils deviennent des maîtres. Nous aimerions mieux que les princes fussent des citoyens, comme tout le monde. Et pourquoi d'ailleurs ne se prononceraient-ils pas sur la question du drapeau ? A quoi bon cette réserve diplomatique ? Tous les citoyens se prononcent, tous disent leur avis, expriment leurs préférences. Est-ce que ces princes n'auraient pas le droit d'en faire autant, s'ils n'étaient que de simples citoyens ? Et s'ils sont des chefs de parti, comme l'affirme le *Journal de Paris*, que doit-on penser de leur hésitation sur un point si grave, surtout quand on se souvient qu'ils ont servi sous le drapeau tricolore ?

Il est temps que la France connaisse clairement les partis et les hommes qui aspirent à la gouverner. Il est temps que chacun comprenne que ce n'est pas une politique nette que celle qui consiste à diriger un parti du fond de son cabinet, à cacher dans sa poche son drapeau ou ses drapeaux, à garder des prétentions sans s'avouer prétendant, à guetter l'occasion sans publier un programme.

La branche aînée a donné son manifeste ; la parole est à la branche cadette. Nous ne faisons suivre d'aucun commentaire ces observations du *Courrier de France*. Nous donnons avec la même impartialité les réflexions des feuilles légitimistes.

Etranger.

NOUVELLES DE ROME.

Dans l'audience que le Saint-Père a accordée aux R. P. généraux des ordres monastiques, Sa Sainteté a répondu au discours du R. P. abbé Cesari par des paroles empreintes de courage et d'énergie :

« Comme je suis exposé au danger, vous êtes exposés vous-mêmes, et comme je suis fort, vous serez forts.

» Ils disent, eux, qu'ils sont forts ; mais la vérité est qu'ils sont faibles.

» Afin de tromper le monde, ils agissent parfois avec une modération feinte et prétendent à une conciliation. Mais la conciliation est impossible, parce que la justice est une, indivisible, et ne transige jamais avec le mal. »

Telles sont, ajoute la *Correspondance de Rome*, les idées que Pie IX a développées dans le langage qui lui est habituel en s'adressant aux Pères. Puis, parlant à chacun d'eux en particulier, il a eu des conseils d'édification, des mots agréables. Quand s'est présenté le R. P. abbé des Méchitaristes, de Vienne, le Pape l'a tendrement béni, en disant qu'il ne confondait pas les bons religieux de cette congrégation avec ceux dont la conduite contriste l'Eglise.

MADRID. — On attribue au gouvernement l'intention d'explorer, dans les quarante-huit heures, tous les étrangers signalés pour des menées politiques quelconques, ainsi que les ouvriers étrangers séjournant à Madrid ou dans le pays et se trouvant sans moyens d'existence.

Le bruit se répand que la Péninsule va être divisée en grands districts militaires dont le commandement sera confié à des généraux accrédités et experts dans l'art des contre-révolutions. Il est question pour l'Andalousie et l'Estramadure de Caballeros de Rodus ; pour les Castilles, du marquis del Duero. Les feuilles officielles n'ont pas encore publié l'intéressante lettre que le général Espartero a adressée au chef du cabinet. Les nombreux commentaires au sujet de ce document en font vivement désirer la publication.

BERLIN. — Malgré les milliards de la France, jamais la misère n'a été plus grande qu'aujourd'hui dans la capitale du nouvel empire allemand. A côté de l'abondance la plus incroyable règne la plus affreuse détresse. Berlin, qui abrite environ un million d'habitants, compte en tout 17,028 personnes avec un revenu de plus de 1,000 thalers par an, et 59,631 avec un revenu de moins de 300 thalers. En tout il y a à Berlin 250,887 individus jouissant en général de revenus. Le reste se compose de mères de famille, d'enfants, etc., dont les deux tiers environ n'ont pas 300 thlr. de revenu, et 51,631 familles doivent vivre avec moins de 300 thlr. en comptant 3 personnes par famille. (Ce chiffre est même de 3 1/2), il s'en suit donc qu'il y a 452,000 personnes qui doivent subvenir à leurs besoins avec moins de 100 thlr par an. En 1870, il y avait pour tous ces pauvres gens 60,709 habitations et logements dont le loyer s'élevait à 60 thlr, soit plus du cinquième du revenu de la famille.

Aujourd'hui la situation est plus précaire encore, les loyers ayant été considérablement augmentés. 289,320 personnes réparties dans 74,972 logements, n'ont qu'une seule pièce à feu ; 18,534 logements ne possèdent pas de cuisine, et 44,292 sont situés dans les caves. Ces données suffisent pour apprendre à connaître la misère qui règne à Berlin et qui tend à faire de cette ville la capitale du prolétariat.

Ainsi, chez nos vainqueurs, l'Internationale a beau jeu. M. de Bismark n'a qu'à bien se tenir. La Providence d'abord et le châtimement cent fois mérité ; notre revanche ensuite.

EPOUVANTABLE SINISTRE.

Le 23 décembre dernier, la *América*, commandant B. Bossi, parti de Buenos-Ayres pour se rendre à Montevideo. Elle avait à bord deux cent six passagers.

Entre une heure et deux heures du matin, une violente détonation se fit entendre : un des tubes de la machine venait d'éclater. En un instant tous les passagers à bord étaient debout. Le capitaine s'empressa de rassurer tout le monde, en déclarant qu'il n'y avait aucun danger.

Il y eut quelques instants de calme, lorsque tout-à-coup sortit d'une des cheminées de la machine une épaisse colonne de fumée, à laquelle succéda une flamme immense qui s'étendit sur tout le centre du steamer.

Le commandant Bossi, qui avait fait lui-même construire ce bâtiment aux Etats-Unis avec des bois résineux, comprit avec quelle rapidité la *América* serait bientôt dévorée par le feu. Aussi fut-il le premier à se munir d'une nageoire et à se jeter à l'eau.

A partir de ce moment, ce fut un véritable sauvé-qui-peut, et l'on n'entendit plus que le bruit des corps qui tombaient dans l'eau et le cri suprême de ceux qui s'enfonçaient dans l'abîme.

Pendant le premier quart d'heure, on ne distinguait, au clair de la lune, que des têtes humaines autour du bâtiment incendié.

Une mère périt avec son enfant au sein ; deux époux, les bras entrelacés, disparurent dans l'abîme. Une jeune fille et une pauvre mère, flottant sur l'eau avec des nageoires, furent poignardées par des misérables qui s'emparèrent de leur appareil.

Hâtons-nous de citer, à côté de cette atrocité, une action qui fait honneur à l'humanité. Au moment où tout le steamer embrasé ne formait plus qu'une immense colonne de feu, les quelques passagers restés à bord se précipitèrent dans le fleuve, entre autres Marco del Pont et sa femme. Le mari, excellent nageur, soutint pendant quelques instants sa compagne ; mais, ses forces commençant à lui faire défaut, il appela au secours. La jeune femme va échapper à l'étreinte du mari. A ce moment Louis Viala s'approche d'eux et il donne à cette femme, qu'il ne connaît point, la nageoire qui est pour lui l'unique moyen de salut. Le sacrifice consommé, ce sublime martyr disparaît dans l'abîme.

La population de Buenos-Ayres a voté un monument qui sera élevé sur la jetée, en mémoire de Louis Viala.

Grâce aux lueurs de l'incendie, la *Villa de Salto*, vapeur qui se trouvait à une certaine distance, est arrivé assez à temps pour sauver 87 passagers ; trois d'entre eux sont morts quelques instants après avoir été recueillis à bord. Tous auraient péri sans les secours de ce vapeur, attendu

que toutes les embarcations de la *América* avaient été détruites par le feu.

Cette catastrophe a eu lieu à quinze milles de Montevideo : la largeur du fleuve à cet endroit est de quarante lieues.

Les naufragés ont fait de grands éloges des bons soins qu'ils ont reçus des passagers de la *Villa de Salto*, ainsi que de la population entière de Montevideo.

Variétés.

LE CITOYEN GAMBETTA

Ses hauts faits et son histoire.

(Suite et fin.)

» Des hommes se sont donc levés, il y a un an, qui, sourds à tout patriotisme ou à toute raison, en présence de l'ennemi déjà vainqueur, ont installé le désordre dans le pays envahi. Sans leur chercher d'autres crimes, ils n'ont eu ni cœur ni tête. Ils n'ont combattu que pour n'avoir pas été admis à traiter ; — et quel ennemi, les voyant en face et sentant les avantages qu'ils lui faisaient, se fût privé du triomphe dont leur platitude intellectuelle et morale était le gage trop certain ! Sous de tels chefs la France était d'avance battue. Le général prussien put leur crier : Puisque c'est vous l'obstacle, nous irons partout ! Ils le crurent les premiers, et, tapis derrière leurs murailles, inutiles contre l'ennemi du dehors, lâches devant l'ennemi du dedans, pour sauver leur peau, ils passèrent cinq mois à nous crier de n'avoir pas peur. Ils ont abusé de tous les sentiments bons et mauvais qui pouvaient couvrir leur bassesse et prolonger leur règne de mensonge et de destruction. Par leur faiblesse complice livrant tout à la canaille, par leur incapacité complice ne disputant rien à l'ennemi, ils ont ainsi donné deux parts de la France, l'une à la Prusse, l'autre à la sédition.

» Et ces deux parts demeurent le pacte qu'ils ont signé est maintenu. Ceux avec qui ils ont traité sont en possession et en jouissance, peut-être pour longtemps. Qui sait où en est la France aujourd'hui ? M. Thiers veut bien nous dire qu'avant peu la France rebâtie de ses mains saura « se faire aimer des peuples des deux mondes », ce qui semble nous annoncer des traités d'alliance — et de désintéressement — avec toutes les nations de la terre, y compris le Mexique, la Prusse et l'Italie. Mais en attendant, nous sommes mal avec Dieu et avec nous-mêmes, et cette condition ne promet que de tristes et lourdes paix.

» Cependant les hommes qui ont fait cela et préparé les suites se retirent en divers ermitages sans que leur fortune personnelle en ait souffert, et même plusieurs se sont amplifiées. M. Gambetta passe pour avoir maintenant du linge, M. Picard s'est arrondi, aucun obus n'a atteint le ministère de l'instruction et des cultes, où M. Jules Simon réside toujours, et M. Jules Favre ne paraît devant les juges que pour plaider... Il y a des citoyens qui confient leur cause à M. Jules Favre et des journaux qui n'affichent pas les noms de ces citoyens-là !

» A notre avis, on eût pu faire grâce aux membres de la Commune, et ce serait au moins assez les punir de leur imprimer un bonnet rouge sur l'épaule ou sur le front. Mais ceux qui devraient passer en justice inexorablement et se voir inexorablement bannis de la vie civile, ceux dont il faudrait abolir le nom et raser la maison natale, ce sont ces prévaricateurs qui ont fait le 4 Septembre ; et l'exacte et sereine justice ne leur laisserait la vie que pour avoir été, en cette circonstance, les instruments de la vengeance de Dieu, car il convenait que ce règne finît par leurs mains. »

Je n'ai garde de reproduire ici jour par jour, heure par heure, l'histoire des faits et gestes du citoyen Gambetta.

Resté d'abord à Paris avec une moitié de ses collègues et se voyant bloqué par l'armée prussienne, il s'échappe en ballon, tombe au milieu de la province comme un aéroplane, se proclame dictateur, et se livre aux extravagances civiles et militaires que vous savez.

Où avait-il étudié la politique ? dans les clubs.

Où avait-il appris à traiter les affaires de l'Etat ? dans les caboulots du quartier Latin.

N'importe, il tranche, décide, ordonne, destitue, envoie à la boucherie des régiments de sa création, sans habits, sans souliers, sans armes, sans cartouches. Il nomme des officiers supérieurs tout surpris de se voir un sabre pendu au flanc. Mais, en revanche, il force de vieux généraux à renoncer à leur tactique pour suivre la sienne ; il change leurs combinaisons, bouleverse leurs plans, et veut les rendre responsables des échecs qu'il a provoqués.

Cet avocat brouillon, vaniteux, plein d'outrecuidance et de fanfaronnade, s'imagine que l'audace peut remplacer le mérite, et que le dévergondage dans l'action tient lieu de science militaire. Il règle la stratégie, commande les manœuvres, fixe l'heure des batailles, ment dans ses dépêches télégraphiques avec le plus remarquable aplomb, entasse défaites sur défaites, tout en chantant l'hymne du triomphe, attire jusqu'au centre du pays l'invasisseur victorieux, couvre nos cités de ruines, nos champs de cadavres, achève d'épuiser la France de sang et d'or, nous oblige à la paix la plus honteuse qu'enregistra jamais l'histoire dans les fastes de l'opprobre, nous fait perdre deux provinces, nous fait voler cinq milliards, et se sauve en Espagne, où il se livre aux douceurs de la villégiature, pendant que l'ogre allemand dévore sa proie.

Il avait du patriotisme, a-t-on dit. Malheur à vous, Français de la décadence, qui n'avez plus ni le sens moral dans vos appréciations, ni dans votre langue le sens des mots ! Cet homme était poussé par une ambition frénétique, par un orgueil rageur, par un aveuglement immense, qui prenait sa source dans les plus mauvais instincts. Pour conserver le pouvoir qu'il devait à l'excès de notre infortune, il n'a pas hésité à nous précipiter jusqu'au fond du gouffre.

Au moins lui accorderez-vous de l'activité ?

Oui, l'activité de la folie dans l'impudence ; l'activité de la mouche imbécile, bourdonnant et voletant du haut en bas de la vitre qui lui fait obstacle.

Tenez, finissons-en, le cœur me manque. Dans les cruelles épreuves que vous nous réservez peut-être encore, avant de nous rendre notre honneur politique et notre dignité perdue, mon Dieu ! mon Dieu ! délivrez-nous du patriotisme et de l'activité du citoyen Gambetta !

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

On nous écrit de Chinon :

Notre nouvel archevêque, monseigneur Fruchaud, à peine installé à Tours, est arrivé samedi à Chinon. Des arcs-de-triomphe avaient été dressés et les maisons pavées avec une admirable spontanéité. Toutes les autorités, en costume officiel, et le clergé de nos deux paroisses, croix levées, sont allés jusqu'aux limites de la ville, à la rencontre de Sa Grandeur et l'on conduit processionnellement à l'église de St-Etienne, à travers les flots pressés d'une population pieusement recueillie. Après les harangues d'usage, et avoir adoré le Saint-Sacrement, Monseigneur est monté en chaire, et, tout ému de la réception qui lui était faite, il a prononcé une allocution empreinte des sentiments les plus paternels et les plus édifiants.

Un salut solennel a terminé cette imposante cérémonie religieuse. La simplicité pleine d'aménité de notre nouvel archevêque lui gagne tous les cœurs.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. Victor Lefranc, membre de l'Assemblée nationale et ministre de l'agriculture et du commerce, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Casimir Périer.

M. de Goulard, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Victor Lefranc, nommé ministre de l'intérieur.

Mgr Dupanloup a communiqué à plusieurs députés une dépêche de Rome annonçant que le Pape vient de manifester le désir de quitter la Ville Eternelle.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

PRIME EXCEPTIONNELLE

Uniquement offerte au sujet de la création de l'ÉCHO DE L'OUEST :

LES CONTEMPORAINS

Portraits et silhouettes au XIX^e siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

140 VOLUMES

Chaque volume : 50 centimes; — par la poste, 60 centimes.

LE PRIX DE LA SOUSCRIPTION COMPLÈTE EST DE 70 FRANCS.

Tous les souscripteurs aux CENT QUARANTE VOLUMES désignés ci-dessous auront droit, sans augmentation de prix à un ABONNEMENT D'UNE ANNÉE à l'ÉCHO DE L'OUEST.

M. Eugène de Mirecourt a renoncé à ses droits d'auteur pour rendre possible les conditions de cette prime.

LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.

PREMIÈRE SÉRIE.

- 1 Jules Favre.
- 2 Victor Hugo.
- 3 Berryer.
- 4 Le Père Félix.
- 5 Balzac.
- 6 Châteaubriand.
- 7 Odilon Barot.
- 8 Villemessant.
- 9 Dumas père.
- 10 Le Bibliophile Jacob.
- 11 Auber. — Offenbach.
- 12 Rosa Bonheur.
- 13 Emile de Girardin.
- 14 M^{re} Dupanloup.
- 15 Rose Chéri. — Bouffé.
- 16 Timothée Trimm.
- 17 Gérard de Nerval. — Eugène Guinot.
- 18 Gavarni.
- 19 Théophile Gautier.
- 20 Crémieux.
- 21 Garibaldi.
- 22 Sainte-Beuve.
- 23 Paul de Kock.
- 24 Jules Janin.
- 25 Barbès.
- 26 Lacordaire.
- 27 Guizot.
- 28 Lamartine.
- 29 Béranger.

- 30 Lamennais.
- 31 Charles Monselet.
- 32 Ponsard.
- 33 Augustine et Madeleine Brohan.
- 34 Cavour.
- 35 L'Impératrice Eugénie.
- 36 Bismark.
- 37 Ingres.
- 38 Alphonse Karr.
- 39 Mazzini.
- 40 Canrobert.
- 41 François Arago.
- 42 Armand Marrast.
- 43 Havin.
- 44 Méry.
- 45 Victor Cousin.
- 46 M^{re} Arnould Plessy.
- 47 Élie Berthet. — Etienne Arago.
- 48 Arnal. — Adolphe Adam.
- 49 Cormenin.
- 50 Mélingue.

DEUXIÈME SÉRIE.

- 51 Pie IX.
- 52 Louis Veillot.
- 53 Mérimée.
- 54 George Sand.
- 55 Henri Monnier.
- 56 Félicien David.
- 57 Alfred de Musset.
- 58 Pierre Leroux.

- 59 Scribe.
- 60 Ricord.
- 61 Thiers.
- 62 Raspail.
- 63 Rochefort.
- 64 Edmond About, — Carnot, — Changarnier.
- 65 Villemain.
- 66 Beauvallet.
- 67 Michelet.
- 68 Dupin.
- 69 Henri Murger.
- 70 Gustave Planche.
- 71 Montalembert.
- 72 Falloux.
- 73 Dumas fils.
- 74 Déjazet.
- 75 Rachel.
- 76 Le Père Hyacinthe.
- 77 Clairville. — Eugène Labiche.
- 78 Frédéric Lemaître.
- 79 Ledru-Rollin.
- 80 Blanqui.
- 81 Louise Colet.
- 82 Garnier-Pagès, — Le Père Enfantin, — Cabet.
- 83 Le baron Taylor.
- 84 Saint-Marc Girardin.
- 85 Napoléon III.
- 86 Le prince Napoléon, — Causidière.
- 87 Mirès.

- 88 Emile Deschamps.
- 89 Arsène Houseaye.
- 90 Pierre Dupont.
- 91 Champfleury, — Courbet.
- 92 Emile Augier, — Théodore Barrière, — Anicet Bourgeois.
- 93 Paul de Cassagnac.
- 94 Emile Ollivier.
- 95 M^{re} Mermillod.
- 96 Cavaignac.
- 97 Proudhon.
- 98 Antonelli, — M^{re} Darboy.
- 99 Salvandy.
- 100 Alfred de Vigny.

TROISIÈME SÉRIE.

- 101 Horace Vernet.
- 102 M^{re} de Girardin.
- 103 Rothschild.
- 104 Roger de Beauvoir. — Alphonse Brot. — Th. de Banville. — Barthélemy.
- 105 Félix Pyat. — Louis Blanc.
- 106 Rossini.
- 107 Le Père de Ravignan.
- 108 Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers.
- 109 Viennet. — M. de Barante.
- 110 M^{re} Georges.
- 111 Lola Montès.
- 112 Eugène Delacroix.

- 113 Anais Ségalas.
- 114 Emmanuel Gonzalès. — Gondrecourt.
- 115 Julia Grist. — Clémence Robert.
- 116 Berlioz.
- 117 Mac-Mahon.
- 118 Guillaume I^{er}.
- 119 Paul Delaroche. — Decamps.
- 120 Henri Heine.
- 121 Eugène Sue.
- 122 Gérard le tueur de Lions.
- 123 Octave Feuillet. — Léon Gozlan.
- 124 Nogent S^t-Laurens.
- 125 Considérant. — Flocon.
- 126 Philarète Chasles.
- 127 Samson. — Got (de la Comédie Française.)
- 128 Grasset.
- 129 Louis Jourdan. — Bocage.
- 130 Octave Féré. — Lachambeaudie.
- 131 Meyerbeer. — Halévy.
- 132 Taxile Delord. — Fiorentino. — Hipp. Castille.
- 133 Paul Féval. — Villiamé.
- 134 Francis Wey.
- 135 Le docteur Véron.
- 136 Le comte de Chambord.
- 137 Gambetta. — Trochu.
- 138 Renan. — L'abbé Châtel.
- 139 Lamoricière.
- 140 Les princes d'Orléans.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

A Monsieur le Directeur de l'Écho de l'Ouest.

MONSIEUR,

Veillez m'expédier les CENT QUARANTE volumes de la galerie contemporaine de M. Eugène de Mirecourt, à laquelle je souscris, en posant comme condition expresse d'avoir en prime et SANS AUGMENTATION DE PRIX un abonnement à l'Écho de l'Ouest pendant une année. Je vous autorise à faire traite sur moi dans les termes expliqués ci-dessous :

1^o Traite de trente francs, dix jours après la livraison franco de la première série de cinquante volumes, à laquelle devra être jointe la quittance d'une année d'abonnement à l'Écho de l'Ouest ;

2^o Traite de vingt francs, dix jours après la livraison franco de la deuxième série de cinquante volumes ;

3^o Traite de vingt francs, pour solde, dix jours après la livraison franco de la troisième série de quarante volumes.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

A Monsieur le Directeur de l'Écho de l'Ouest.

MONSIEUR,

Veillez m'expédier les CENT QUARANTE volumes de la galerie contemporaine de M. Eugène de Mirecourt, à laquelle je souscris, en posant comme condition expresse d'avoir en prime et SANS AUGMENTATION DE PRIX un abonnement à l'Écho de l'Ouest pendant une année. Je vous autorise à faire traite sur moi dans les termes expliqués ci-dessous :

1^o Traite de trente francs, dix jours après la livraison franco de la première série de cinquante volumes, à laquelle devra être jointe la quittance d'une année d'abonnement à l'Écho de l'Ouest ;

2^o Traite de vingt francs, dix jours après la livraison franco de la deuxième série de cinquante volumes ;

3^o Traite de vingt francs, pour solde, dix jours après la livraison franco de la troisième série de quarante volumes.

OBLIGATIONS VIAGÈRES

PRODUISANT 10, 15 ET 20 0/0 DU CAPITAL VERSÉ,
ÉMISES PAR

LE CRÉDIT VIAGER

(Anciennement l'Impériale).

C^{ie} anonyme. Décrets d'autorisation des 29 mars 1854, 26 mai 1869, 16 novembre 1870.

GARANTIES : CAPITAL SOCIAL, MMEUBLES, RENTES, OBLIGATIONS, 15 MILLIONS.

Le montant des émissions d'Obligations viagères est employé : 1° en prêts sur première hypothèque jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles ; 2° en valeurs dont l'intérêt est garanti par l'Etat, les départements, villes ou communes.

Les Obligations viagères (au capital nominal de 500 fr.) donnent un intérêt de 25 fr. Le prix de l'Obligation Viagère varie d'après l'âge de l'obligataire.

A l'âge de 65 ans on acquiert une Obligation à revenu immédiat au capital nominal de 500 fr. produisant 25 fr. d'intérêt pour la somme de 216 fr.

PRIX DE L'OBLIGATION VIAGÈRE

CAPITAL NOMINAL 500 FR.
PRODUISANT 25 FR. D'INTÉRÊT.

AGE.	PRIX DE L'OBLIGATION.	AGE.	PRIX DE L'OBLIGATION.
Ans.	Fr.	Ans.	Fr.
51	308	66	210
52	302	67	206
53	294	68	200
54	288	69	194
55	282	70	190
56	274	71	186
57	268	72	180
58	262	73	176
59	254	74	172
60	248	75	168
61	242	76	164
62	234	77	160
63	228	78	156
64	222	79	154
65	216	80	150

SERVICE DES INTÉRÊTS.

Le service des intérêts est garanti : 1° par le capital social, par le revenu des immeubles, rentes, obligations, etc., de la Compagnie, et 2° par

le paiement des intérêts des prêts hypothécaires et des valeurs dont l'intérêt est garanti par l'Etat.

Les intérêts sont payés par semestre, sur coupons au porteur, au siège de la Compagnie et dans les agences de la Compagnie.

LES DEMANDES ADRESSÉES AVANT LE 1^{er} MARS BÉNÉFICIERONT DU COUPON D'INTÉRÊT ÉCHÉANT LE 1^{er} AVRIL PROCHAIN.

Envoyer avec la demande un bulletin indiquant la date exacte de la naissance.

à Paris, 19, rue Louis-le-Grand,
au siège de la Compagnie.

A Saumur, dans les bureaux de MM. de Fos, banquiers, et chez M. Caron, secrétaire de la sous-préfecture, directeur de l'Agence du Crédit Viager.

Dans tous les cas de gripes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les Chomet, les Louis, les Récamier et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages, nous voulons parler du sirop de Pierre Lamouroux qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guéri-

son complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., soulagés par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

Suivant acte sous signature privée, en date, à Saumur, du 25 janvier 1872, et portant cette mention : « Enregistré à Saumur le 1^{er} février 1872, f^o 182, r^o c^o 1^{er} et 4^o Reçu cinq francs, décimes un franc. Signé : Delpech, »

La société en commandite formée entre MM. Théodore-Adolphe-Georges Bouguereau, négociant demeurant à Varrains près Saumur ;

Auguste-Marie de Larocque-Latour, propriétaire, demeurant à la Rochelle ;

Alphonse-Jean-Gabriel-Joseph Grellet du Peirat, propriétaire, à la Rochelle ;

Isaac-Adolphe Bouguereau père, propriétaire, demeurant à La Rochelle ;

Aux termes d'un acte passé devant M^e Emile Leroux, notaire à Saumur, le 16 janvier 1866, enregistré, pour dix ans à compter du 16 janvier 1866, sous la raison sociale G. Bouguereau, et dont le siège est à Varrains, près Saumur, est dissoute à compter du 22 novembre 1871.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Aux enchères publiques

D'UNE MAISON

Sise à Varennes-sous-Montsoreau, canton nord-est et arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche trois mars 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu, sur la requête des parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 20 janvier 1872, enregistré ;

Et aux requête, poursuite et diligence du sieur René Delaunay, propriétaire-cultivateur, demeurant commune de Chouzé-sur-Loire, ayant pour avoué M^e Labiche, exerçant près ledit tribunal, demeurant à Saumur ;

Et en présence, ou eux dûment appelés, de :

1° René Moulin, forgeron, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, tant en son nom personnel que pour autoriser son épouse ci-après nommée ;

2° Dame Aglaé-Eugénie - Anne Cholet, épouse séparée judiciairement, quant aux biens, du sieur Moulin, ci-dessus nommé, demeurant avec ce dernier à Varennes ; ayant aussi, les époux Moulin, M^e Labiche pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-désignés, à l'adjudication aux enchères publiques, par le ministère dudit M^e Baudry, des immeubles dont la désignation suit :

LOT UNIQUE.

Une maison et dépendances, situées à Varennes-sous-Montsoreau, sur la place et en face de l'Eglise, composée, au rez-de-chaussée, d'une boutique de forgeron et deux chambres à cheminée derrière ; trois chambres au premier étage, grenier au-dessus couvert en ardoises ; cave et cour ; le tout dans un ensemble joignant au midi M. Robert, au couchant M^{me} Savary, au nord M. Cordé, au devant la place du bourg de Varennes ; ladite maison et ses dépendances contiennent en superficie environ 2 ares.

Mise à prix fixée par le jugement sus-daté..... 2,500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, dépositaire du cahier des charges ;

Où à M^e LABICHE, avoué, poursuivant la vente.

Fait à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le sept février 1872.

LABICHE.

Enregistré à Saumur le huit février 1872. Reçu 1 franc 20 centimes.

(71)

Signé : ROBERT.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, et de M^e BESSON, notaire à Martigné-Briand.

A VENDRE

Aux enchères publiques.

Le dimanche 18 février 1872, à midi,

En l'étude de M^e Besson, notaire à Martigné-Briand,

LES

DEUX FOURS A CHAUX

De St-Pierre de Tigné, situés près de Tigné, avec hangards, magasins, vastes granges, cours ;

MAISON D'HABITATION, composée de quatre chambres hautes, grenier et caves ;

JARDIN entouré de murs,

Le tout, formant un ensemble, contenant environ 75 ares, sur le bord de la route de Tigné à Trémont.

Mise à prix 6,000 fr. (68)

M. NORMANDINE, rue St-Jean, désire trouver un jeune homme voulant commencer la pharmacie.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY-HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Saumur, P. CODET, imprimeur.

Monsieur

le Directeur de l'ÉCHO DE L'OUEST,

Imprimerie Godet, place du Marché-Noir,

Saumur.

À franchir.

Monsieur

le Directeur de l'ÉCHO DE L'OUEST,

Imprimerie Godet, place du Marché-Noir,

Saumur.

À franchir.